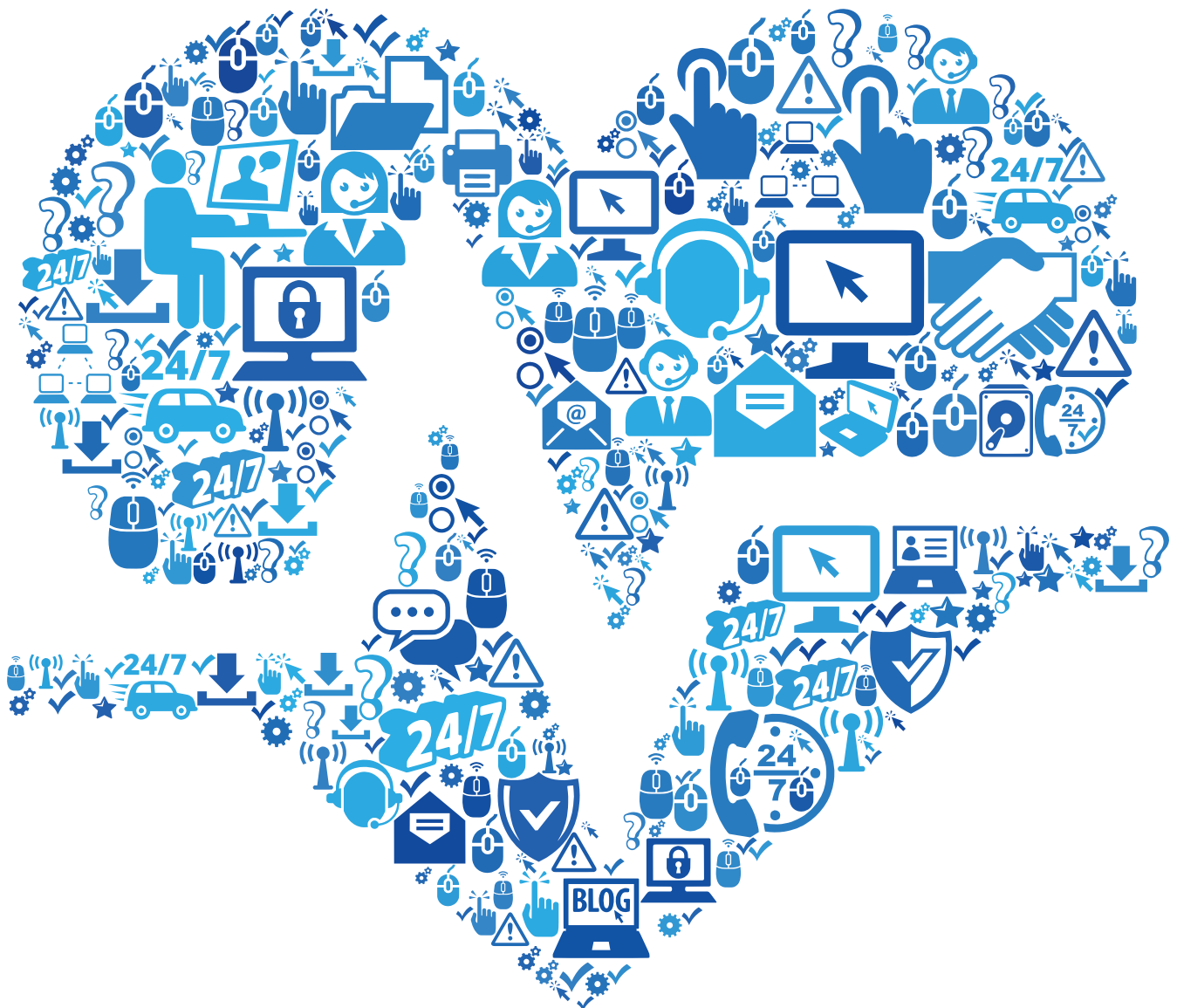


Quoi de neuf en 2021 ?





Contexte contractuel au 1^{er} janvier 2021

Un rapide tour d'horizon

La situation de l'Assurance maladie en France

Dépenses liées à la crise sanitaire, retards de soins et de diagnostics, reports d'opérations, Engagements du Ségur de la santé, 5^e branche dédiée à l'autonomie, allongement du congé de paternité : telles sont les principales mesures budgétées dans la loi de financement de la sécurité sociale* (LFSS) pour 2021, qui prévoit **un déficit social hors norme de 49 milliards d'euros en 2020**.

Le budget de la Sécurité sociale pour 2021 s'inscrit dans un contexte particulier, celui de la pandémie de Covid-19.

Le **déficit de la Sécurité sociale** quant à lui devrait atteindre **44,4 milliards d'euros en 2020** (contre les 5,4 milliards initialement prévus) et près de **30 milliards d'euros en 2021**.

Répondre à la crise sanitaire

La LFSS prend en compte les dépenses exceptionnelles effectuées en 2020 et anticipe celles de 2021.

L'objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam) 2020 augmente de 7,6 %, un niveau sans précédent depuis dix ans, notamment en prévision de la vaccination contre le COVID-19 et des équipements sanitaires.

La contribution des Organismes complémentaires : la taxe COVID-19

Aux fins de faire participer les complémentaires santé aux coûts engendrés par la gestion de l'épidémie de COVID-19, **une contribution est demandée à hauteur de 2,6 % pour 2020 et à minima de 1,3 % pour 2021** compte tenu de la baisse d'activité de soins remboursés par les mutuelles.

energiemutuelle.fr - 66 avenue du Maine 75014 Paris
Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité - SIREN 419 049 499 - APE 6512Z
Mutuelle soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS Cedex 9

Financer les engagements du Ségur de la santé

La LFSS prévoit une revalorisation des salaires des personnels hospitaliers et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), conformément aux accords du Ségur de la santé signés en juillet 2020.

Un plan d'investissement de 19 milliards d'euros destiné à redonner des marges financières aux établissements de santé et médico-sociaux.

La réforme du financement des urgences, introduite en 2020, est complétée.

Un Forfait Patient Urgences (FPU) de 18 euros remplacera le ticket modérateur actuellement pratiqué. Ce nouveau forfait sera dû par les assurés pour chaque passage aux urgences non suivi d'une hospitalisation. Les femmes enceintes, les malades chroniques et les invalides bénéficieront notamment d'un forfait minoré.

La 5^e branche dédiée à l'autonomie

Le PLFSS contient les premières mesures pour organiser le fonctionnement de la 5^e branche de Sécurité sociale consacrée à l'autonomie. La **CNSA**** dispose, à partir de 2021, d'un **budget propre : 31,6 milliards d'euros**. Un niveau sans précédent depuis dix ans.

* Loi du 14 décembre 2020 de financement de la Sécurité sociale pour 2021
** Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie



Évolutions des prestations Energie Mutuelle

Consciente des besoins de santé croissants des adhérents et renforcés dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, **Energie Mutuelle fait évoluer plusieurs prestations** destinées à :

- **faciliter l'accès aux soins,**
- **éviter le renoncement aux soins,**
- **et diminuer les restes à charge.**



Pharmacie remboursée à 15 %

Toutes les garanties Energie Mutuelle prendront désormais en charge à 100 % les médicaments à service médical rendu faible. Cela concerne notamment les préparations magistrales délivrées en pharmacie.



Médecine douce

En médecine douce, aux côtés notamment des ostéopathes, **les séances de kinésithérapeutes pratiquant la méthode Mézières seront désormais remboursées** au même titre et selon les conditions fixées par votre garantie.



Contraception

Contraception non remboursée : les prestations de la garantie seront étendues aux **patchs, anneaux et implants contraceptifs** en complément des pilules.



Masques

Les masques dits « inclusifs », prescrits et homologués, seront pris en charge dans la garantie « **Forfait équipement handicap** » lorsque celle-ci est prévue par votre contrat.



Le pack prévention s'enrichit de nouvelles prestations

Les séances de psychothérapeutes
Le bilan podologique non remboursé



Pour plus de précisions, reportez-vous à votre tableau de garanties.
Ces évolutions concernent exclusivement les garanties Energie Mutuelle.



Évolutions de prestations

Sodeli et Cort

De nouvelles garanties exclusives dédiées aux adhérents en activité ou partis à la retraite. Mieux rembourser vos dépenses de santé et vous éviter de renoncer aux soins.

Quelles garanties évoluent en 2021 pour Sodeli et Cort ?

Frais d'accompagnant
à l'hôpital



Les dépassements
d'honoraires



Optique
Verres, montures
et chirurgie optique



Les analyses médicales
hors nomenclature



Les séances de
psychologie



L'orthodontie, les
couronnes provisoires et
la parodontologie



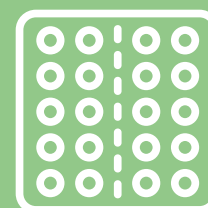
Les accessoires des
aides auditives



Les prestations de
prévention



Forfaits remboursant la
contraception





Évolutions de prestations

Cort

Pour tous les adhérents actuels et futurs à Cort

Mieux rembourser les dépassements d'honoraires



Les dépassements d'honoraires (en hospitalisation ou en médecine de ville) pratiqués par les spécialistes non-optam* seront **mieux pris en charge à hauteur de 400 %** y compris parts CAMIEG et CSM, CSM Evin ou Sérénité.

Exemple

Pour un cardiologue non-signataire de l'OPTAM par exemple, vous serez remboursé, sans reste à charge, pour une consultation avec dépassements d'honoraires dont le montant irait jusqu'à 100 € (tarif de convention 25 € - hors participation forfaitaire de 1 €)

* OPTAM : Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée (Consulter l'annuaire santé d'ameli pour savoir si votre praticien est signataire ou non de l'OPTAM).

Homéopathie et pharmacie prescrite non remboursée



En 2021, l'homéopathie sera totalement déremboursée. Pourtant, des études montrent sans lien de causalité, des corrélations entre l'état de santé et le recours aux spécialités homéopathiques. C'est pourquoi, **le renfort Cort inclut un remboursement à hauteur de 25 € par an et par bénéficiaire, pour les médicaments prescrits par un médecin et non remboursés par l'Assurance maladie.**

Bien s'équiper en optique médicale



les montures bénéficieront d'un remboursement supplémentaire de 50 € soit 150 € y compris les parts du régime obligatoire et complémentaire et de votre garantie CSM, CSM Evin, Sérénité ou Préférence.

Et pour 2021, **les verres sont remboursés intégralement** dans le réseau Kalixia auprès des opticiens partenaires.



Bien écouter



En audiologie, les forfaits existants en 2020 sont maintenus dans la garantie Cort afin de prendre en charge les aides auditives **au-delà de la limite** fixée par les garanties responsables.

Nombre d'aides auditives dépassent en effet le prix de 1 700 € (limites du contrat responsable) compte tenu de leurs caractéristiques techniques et des besoins de chacun.



Évolutions de prestations Sodeli et Cort

(ne sont pas reprises dans ce tableau les garanties inchangées)

	eSodeli		eCort			
			rCort		nrCort	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021
HOSPITALISATION (médecine, chirurgie, obstétrique, psychiatrie)						
Honoraires d'un praticien signataire d'un DPTM	Néant	Néant	100 % BR	100 % BR		
Honoraires d'un praticien non signataire d'un DPTM	Néant	Néant	Néant	Néant	50 % BR	100 % BR
Frais de séjour (limité en non conventionné)	Néant	Néant	100 % BR	100 % BR		
Chambre particulière	25 € / jour	25 € / jour	35 € / jour	35 € / jour		
Frais d'accompagnant (adulte de plus de 70 ans)	15 € / jour	20 € / jour	20 € / jour	25 € / jour		
SOINS COURANTS						
Généraliste signataire d'un DPTM	60 % BR	60 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Généraliste non signataire d'un DPTM	40 % BR	40 % BR	Néant	Néant	65 % BR	100 % BR
Spécialiste signataire d'un DPTM	Néant	Néant	50 % BR	50 % BR	50 % BR	50 % BR
Spécialiste non signataire d'un DPTM	Néant	Néant	Néant	Néant	50 % BR	200 % BR
DIVERS						
Contraception non remboursée	20 € / an	35 € / an	75 € / an	100 € / an		
Consultation de psychologue	15 € / séance (max. 2 séances)	25 € / séance (max. 2 séances)	25 € / séance (max. 4 séances)	35 € / séance (max. 4 séances)		
Analyse hors nomenclature	25 € / an	35 € / an	35 € / an	50 € / an		
OPTIQUE						
Monture - nCort	Néant	Néant	Néant	Néant	25 € / an	50 € / an
Chirurgie réfractive	150 € / an	200 € / an	300 € / an	350 € / an		
DENTAIRE						
Orthodontie remboursée Sécurité sociale	75 % BR	80 % BR	150 % BR	160 % BR		
Orthodontie non remboursée Sécurité sociale	50 % BR	60 % BR	150 % BR	160 % BR		
Couronne ou stellite provisoire : 1 ou 2 dents	5 €	7 €	30 €	35 €		
Couronne ou stellite provisoire : 3 dents	10 €	15 €	60 €	65 €		
Couronne ou stellite provisoire : dent supplémentaire	Néant	Néant	10 €	15 €		
Parodontologie	250 €	275 €	500 €	750 €		
AIDE AUDITIVE						
Aide auditive unilatérale	150 € / an	Néant	200 € / an	Néant	Néant	200 € / an
Aide auditive bilatérale	300 € / an	Néant	400 € / an	Néant	Néant	400 € / an
Accessoires et fournitures	25 € / an	25 € / an	30 € / an	50 € / an		
AUTRES PRESTATIONS						
Pack prévention	75 € / an	100 € / an	175 € / an	200 € / an		



Pour plus de précisions, reportez-vous au tableau intégral des garanties Sodeli et Cort accessible depuis votre espace personnel : adh.energiemutuelle.fr



Évolutions des cotisations

Informations concernant le portefeuille des garanties individuelles hors Sodeli et Cort, Sérénité et Préférence.

En 2021, l'évolution des cotisations est consécutive à plusieurs facteurs qui expliquent pourquoi leur montant bien que contenu est revu à la hausse :

La « taxe COVID-19 » sur les mutuelles santé



Une contribution - au titre des exercices 2020 et 2021 fixée respectivement aux taux de 2,6 % et 1,3 % des cotisations perçues - est votée dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité sociale. Elle doit rapporter 1,5 milliard d'euros sur 2 ans à la Sécurité sociale. Cette contribution se répercute en partie dans les tarifs de votre mutuelle.

La dérive des besoins et des coûts de santé



Progrès médical, hausse des dépassements d'honoraires, vieillissement de la population, recours aux médecines douces, besoin en optique médicale, soins dentaires, retards dans l'accès aux soins dus à la crise sanitaire, sont autant de facteurs qui nécessitent de couvrir par les cotisations, les besoins croissants en prestations et en remboursements.



Évolutions des cotisations Sodeli et Cort

Les renforts Sodeli et Cort ont pour objectif de mieux couvrir vos dépenses qui vous laissent des frais à votre charge.





En 2021, à la demande des adhérents, des attentes se sont exprimées pour **développer l'étendue et le niveau de ces renforts**.

En 2021, pour des évolutions tarifaires relativement contenues entre + 0,31 € et 2,28 € par mois, les nouveaux renforts Sodeli et Cort réduiront très sensiblement vos restes à charge.

Ces renforts sont exclusifs à Energie Mutuelle avec pour spécificité notamment :

- une **meilleure couverture des dépassements d'honoraires**,
- la **prise en charge des frais dentaires non remboursés** par l'assurance maladie,
- la couverture des **frais d'hospitalisation**,
- les **dépenses en optique**.

COTISATIONS TTC EN € / mois*

	2020		2021	
	 Isolé	 Famille	 Isolé	 Famille
Sodeli	11,68 €	20,29 €	11,99 €	20,90 €
Incluant la garantie Perte d'Autonomie / Dépendance : 2,73 €				
Cort	26,52 €	48,77 €	27,68 €	51,05 €
Incluant la garantie Perte d'Autonomie / Dépendance : 3,24 € Incluant les prestations nrCort** dépassements d'honoraires Non OPTAM, montures et audiologie : 2,61 € l'isolé et 5,13 € la famille				
eSodeli	8,95 €	17,56 €	9,26 €	18,17 €
eCort	23,28 €	45,53 €	24,44 €	47,81 €
Incluant les prestations nrCort** dépassements d'honoraires Non OPTAM, montures et audiologie : 2,61 € l'isolé et 5,13 € la famille				

* Les cotisations comprennent la Taxe de Solidarité Additionnelle sur la base du taux en vigueur : 13,27 %

** Pour les prestations NR CORT mentionnées dans le tableau des garanties (dépassements d'honoraires des médecins Non-Optam et forfait monture au-delà de la limite des contrats responsables) intègrent la Taxe de Solidarité Additionnelle au taux spécifique de 20,27 %.
NR : Non Responsable.



Pour plus d'informations, reportez-vous à votre échéancier annuel qui vous a été adressé. Il est également disponible sur votre espace personnel : adh.energiemutuelle.fr



En synthèse

Évolutions réglementaires



CAMIEG

Actualisation Camieg sur 4 forfaits verres (3 adultes et 1 enfant)

AUDIO

Limitation à 1700 € des remboursements des aides auditives y compris RO/RC Camieg – fin de l'intervention d'Energie Mutuelle sur ce poste excepté l'avantage de bénéficier de Kalixia (- 18 % sur le prix facturé en moyenne)

DENTAIRE

Intégration de prothèses dentaires dans le panier 100% Santé et ajout de 2 lignes (Consultations et Radiologie dentaires) au titre de la lisibilité des garanties

SUBSTITUTS NICOTINIQUES

Suppression du forfait substituts nicotiques car désormais pris en charge par l'Assurance maladie.

LENTILLES

Précision sur le RC CAMIEG : mention « Lentilles hors adaptation » à la place du libellé actuel « Uniquement lentilles »

PMSS

Maintien du PMSS à hauteur de 3 428 € (PMSS 2021 = PMSS 2020)

ACTES DE PRÉVENTION

Les lignes Détartrage annuel et Scellement des sillons sont supprimées car ces actes sont remboursés au titre des Soins dentaires

Évolutions générales Energie Mutuelle



OPTIQUE

Les verres sont pris en charge intégralement dans le réseau Kalixia. La monture bénéficie d'une remise moyenne de 20% (hors certaines montures griffées)

MÉDECINE DOUCE

Ajout des actes de kinésithérapie Méthode Mézières

CONTRACEPTION

Extension aux patchs, anneaux et implants contraceptifs

MASQUES dits « INCLUSIFS »

Prise en charge dans la garantie Forfait Equipement Handicap

PACK PREVENTION

Ajout du Bilan podologique non remboursable

PSYCHOTHÉRAPIE

Ajout de la prestation PSYCHOTHÉRAPEUTE (professionnels inscrits sur un N°ADELI)

PROF EXPRESS

Le soutien scolaire en ligne ainsi qu'un accompagnement dans Parcours'Sup

OSTÉODENSITOMÉTRIE

L'Ostéodensitométrie remboursée est prise en charge au titre de la radiologie ; l'Ostéodensitométrie non remboursée dans les actes de prévention

Garanties Energie Mutuelle



SODELI-CORT

Améliorations des postes :
Dentaire, Orthodontie
Psychologie
Frais Accompagnant
Contraception
Optique
Chirurgie corrective
Pack prévention

CORT

Honoraires hospitaliers et dépassements d'honoraires des praticiens non-OPTAM
Monture optique
Audiologie

ÉQUINOXE PLÉNITUDE

Hausse des prestations destinées à accompagner les ELD et les entreprises du secteur de l'Énergie :
La monture passe à 100 € sur Plénitude.

Les prestations verres sont revues à la hausse.
Revue à la hausse de 20 % de la BR en soins courants






ÉQUILIBRE et CONFORT IEG

Aménagement de la garantie optique devenue plus lisible pour l'ensemble des prestations proposées







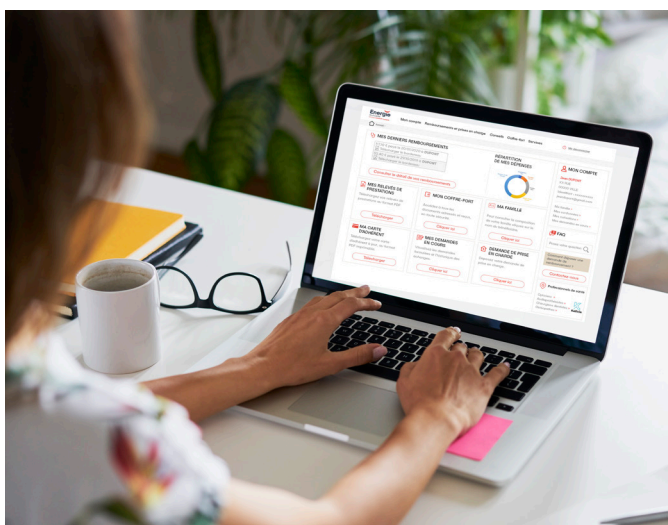
Votre espace personnel

Accéder à mes informations personnelles

-  Consulter vos remboursements à tout moment
-  Accéder au tableau de bord de vos prestations
-  Télécharger votre carte de tiers payant
-  Modifier la composition de votre famille, déclarer un changement de situation
-  Consulter vos relevés de prestations, échéanciers, vos documents contractuels et les informations règlementaires

Gérer mes dépenses de santé

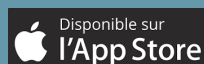
-  Effectuer une demande de devis, de prise en charge ou de remboursement
-  Trouver un professionnel de santé rapidement (médecin, opticien, audioprothésiste...)
-  Transmettre un document à votre mutuelle
-  Prendre rendez-vous avec un conseiller



Rendez-vous sur <https://adh.energiemutuelle.fr/>





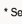
TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION MOBILE
ENERGIE MUTUELLE




Ma carte de tiers payant 2021

Energie mutuelle		Energie Mutuelle		Droits du		au	
DUPONT Alice	123456789012345	01/01/01	01/01/21	31/12/21			
DUPONT Jules	123456789012345	01/01/01	01/01/21	31/12/21			
DUPONT Clémentine	123456789012345	01/01/01	01/01/21	31/12/21			
DUPONT Corentin	123456789012345	01/01/01	01/01/21	31/12/21			
DUPONT Clara	123456789012345	01/01/01	01/01/21	31/12/21			
DUPONT Charlotte	123456789012345	01/01/01	01/01/21	31/12/21			

N° AMC - 419 494 990 Type conv. - VM N° d'adhérent - 30XXXX CSR -

CONTACTS
 <https://adh.energiemutuelle.fr>
 Du lundi au vendredi de 9 h à 17 h au 0 969 32 37 37*
 Energie Mutuelle - 66 avenue du Maine
 75014 PARIS
 * Service gratuit + prix appel



0019980



Pratique et durable, elle se glisse facilement dans votre portefeuille



Utile, elle vous évite l'avance de frais chez de nombreux professionnels de santé



Elle renseigne les bénéficiaires de votre couverture santé. Les mises à jour sont automatiques



Elle mentionne votre numéro d'adhérent et vous donne accès à votre espace personnel

Disponible à tout moment vous pouvez aussi la télécharger depuis votre espace adhérent ou votre mobile